

Déchets : Ollon : du pain sur la planche

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1983)**

Heft 681

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1024901>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ollon: du pain sur la planche

Chez les opposants au projet de la CEDRA à Ollon, les responsabilités se distribuent, les listes de la pétition lancée par le syndicat se couvrent de signatures, des conférences d'informations se préparent. Un comité local, le CADO (Comité antidéchet à Ollon) a pris les choses en main; une consultation populaire aura lieu sur le territoire de la commune en même temps que la votation (cantonale) concernant le stockage d'uranium à Würenlingen. Par ailleurs, contact a été pris avec les autres communes visées par la CEDRA, dans le but, entre autres, de confier à des spécialistes une analyse critique serrée des affirmations, informations, rapports, expertises et projets que la CEDRA (Coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs) avance: du pain sur la planche.

*

Du côté des promoteurs, il apparaît que la piste a été cendrée depuis longtemps. La Gypse-Union, à Bex, modernise ses installations; c'est bien normal, puisque elle vient de recevoir l'autorisation d'exploiter la colline du Montet jusqu'en l'an 2000. La surface concédée à ses carrières est suffisante, mais des déblais gypseux provenant d'ailleurs seront certes les bienvenus. L'usine de ciment de Roche, elle, vient de se doter d'une installation de concassage, et il paraît que le concassé d'anhydrite se prête particulièrement bien au revêtement des routes forestières et des chemins vicinaux. Voilà qui arrange bien tout le monde: pas de déblais volumineux pour la CEDRA, de la matière première pour les exploitants; l'Etat assurera l'écoulement, bref, la pompe à fric se met doucement en route!

*

La CEDRA quant à elle multiplie les communiqués

et conférences de presse. Grâce à elle, on a appris que, lors de la séance publique organisée à Ollon, il s'était dit bien des bêtises, mais elle ne nous a pas dit lesquelles. M. Rometsch nous a gratifiés d'une petite leçon de protection de l'environnement; déplorant la cicatrice d'une ancienne carrière, si vilaine dans le paysage, il se propose de la combler et d'y planter une vigne qui produira du «Château-Cedra». Ça, M. Rometsch, ce n'est pas une bêtise: c'est une gaffe: les vigneron, qui connaissent leur terre et leur métier, l'ont appréciée à sa juste valeur.

*

Quelqu'un croit avoir vu, sur la colline de la Glai-vaz convoitée par la CEDRA, une machine de chantier vers la fin septembre 1982. Par ailleurs, le directeur de la CEDRA, lors d'une conférence de presse, a révélé que l'anhydrite de la colline de la Glai-vaz avait surpris par sa bonne qualité. Or la surface de la colline est entièrement constituée par du gypse; alors:

— ou bien il y a eu des forages pirates et la CEDRA possède des informations sur la qualité de la roche en profondeur,

— ou bien Monsieur le directeur de la CEDRA parle pour ne rien dire.

Au lieu de débloquent sur le «Château-Cedra», M. Rometsch ferait bien de répondre à ce genre de questions.

*

Que dit encore la CEDRA? Que le regroupement des communes Ollon-Bauen-Misox, premières sur la liste des sites, est une organisation politique. Tiens donc: le Conseil fédéral vient d'affirmer qu'il ne sera pas tenu compte des oppositions politiques. Voilà donc un problème réglé. Et les autres opposants? Ils ont une dimension «psychopolitique». Que M. Rometsch serait heureux si on pouvait tous les interner dans un hôpital psychiatrique... Savez-vous, M. Rometsch, il y a des pays où cela se fait!

Il y a aussi un autre pays où les Etats viennent de se

donner le pouvoir de refuser toute centrale nucléaire sur leur territoire tant que le problème des déchets ne sera pas réellement résolu. Ce sont les Etats-Unis, M. Rometsch, et la loi date d'il y a cinq jours... Encore une bêtise?

*

Et les autorités cantonales? Les habitants du coin seraient heureux que l'électeur vaudois soit consulté à propos de ces travaux. Il est bien consulté à propos du stockage d'uranium à Würenlingen. Le Conseil d'Etat tente d'éviter cette consultation que l'esprit de la loi exige, sinon sa lettre. Il va probablement réussir sa manœuvre et c'est tout un district qui perdra un peu plus confiance dans ses autorités.

PS. C'est à l'unanimité des neuf juges que la Cour suprême des Etats-Unis vient de décider que le moratoire sur le nucléaire adopté en 1976 en Californie était conforme à la Constitution américaine: les Etats sont donc fondés à interdire la construction de nouvelles centrales nucléaires tant que le gouvernement fédéral n'aura pas trouvé une méthode sûre pour entreposer les déchets radioactifs. Davantage même: les juges ont refusé de prendre en considération un des arguments gouvernementaux selon lequel l'industrie nucléaire américaine serait menacée (en 1982, le nucléaire a fourni 12,5% de l'électricité produite aux Etats-Unis et au début de cette année, 83 réacteurs étaient considérés comme opérationnels) si le blocage pouvait intervenir à l'échelon des Etats. On sait que depuis 1979, dix-huit projets de mise en service de centrales ont été annulés, qu'aucune nouvelle installation nucléaire n'a ouvert ses portes et que les dates de branchement des 59 centrales en cours de construction demeurent vagues. Douche écossaise pour les promoteurs de l'électricité nucléaire: il y a à peine trois mois le président Reagan signait une loi promettant la mise au point d'un système pour enterer les déchets radioactifs avant 1989...